

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. P. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées...

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bénéficiaires des assurés ou leurs héritiers...

3° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée...

4° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas primée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

5° Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans rétrocession ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agens par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850. THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING. LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Agent Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

WILLIAM WOKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal — L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorci — R. Harrower, Ecr. Melbourn — Thos. Tait, Ecr.

ÉTAT DE LA COMPAGNIE. RANGES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Récursions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle.

accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains, ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus saisis, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de rémi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 5 columns: AGE A ATTENDRE (50, 55, 60, 65), Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

LE MOIS DE MAI. LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'un ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND. N° 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

EAU PLANTAGNET. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos BÉRIAUX, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE CHAUX.

PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis connaisseur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre bâtarde et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exécution de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommande-rais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et tendent le mortier dur comme la pierre. Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombe jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnerie de la brique soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui durcisse à l'eau, car s'il en est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la brique.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fournaux à chaux, et qu'assurément qu'il est chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau.

Les entrepreneurs ne répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie est moins longtemps, ce qui lui donne l'avantage de rebâtir plus souvent.

Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui en envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

Je ne m'aperçus que cet homme savait distinguer la bonne d'avec la mauvaise chaux et qu'il lui demandait pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle était bien plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; je veux de la chaux de pierre noire.

Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'il la préférerait la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la couler pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il faut couler la chaux de pierre noire ce qui augmente les frais de sa mise en usage.

Comme on peut le voir par ces détails ci-dessus, la chaux de pierre noire, celle de pierre bâtarde, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et ont le grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et a le grain gros.

Autrefois, on prenait plus de soins pour la composition des mortiers, et les bâtisses étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer la publicité et surtout les personnes qui font construire des maisons.

M. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lebert, M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Chabouneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi. J'ai l'honneur d'être, J. GERVASIS, Votre Serviteur.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO. LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sage jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

M. L'ÉDITEUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; et tandis qu'ils payent leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.

Votre, etc. JOSEPH HOMER. 10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARNOUX et RAMSAY.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent, etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, boutiques, cerc blancs et jaunes, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849. J. H. ROY.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with columns for months (JANV. to DEC.) and rows for various courts (COUR DU BANC DE LA REINE, COUR SUPÉRIEURE, COUR DE CIRCUIT, etc.) and locations (Québec, Montréal, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puitsnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puitsnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges. (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année. La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849. ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il maintiendra prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Une veuve pour se préparer à la Vie de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIR de nouveaux se pratiques que tout établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRÉS, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS de MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois par semaine, le MARDI et le VENDREDI. Les numéros d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES (sans frais de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .10 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires, Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rev. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. LAROCQUE, Ptre. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.